

COMMUNE : 127 CHAUSSENANS
ARRONDISSEMENT : 39 DOLE
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE POLIGNY

TAUX
FDL
2023

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	68 277	40,29	115,24	73 600	29 653	40,29	29 693
Taxe foncière non bâties (TFNB)	22 151	32,32	123,64	23 700	7 660	32,32	7 660
Taxe d'habitation (TH)	8 315	6,30	46,51	8 905	561	6,30	561
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		37 874
				Total	37 874		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	40,29		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	37 874 = 1	32,32		
Taxe d'habitation (TH)	37 874	6,30		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
>>>	0			890	0	0	0	

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023
37 874		890		38 764

A LONS LE SAUNIER
Le 08 MARS 2023
Pour la Direction des Finances publiques,
JEAN-LUC BLANC
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES
PUBLIQUES
Le 30/03/2023
Pour la Commune

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le
ID : 039-213901275-20230330-2023_1259-DE

COMMUNE : 127 CHAUSSENANS
ARRONDISSEMENT : 39 DOLE
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE POLIGNY

TAUX
FDL
2023

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

1. - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

- a. Personnes de condition modeste
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)
d. Locaux industriels

Taxe foncière non bâtie

Taxe d'habitation :

- a. Dotation pour perte de THLV
b. Dotation pour Mayotte

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire
b. Base minimum
c. Locaux industriels
d. Autres allocations

Taxe foncière bâtie :

- a. Par le conseil municipal
b. Par la loi
Taxe foncière non bâtie :
a. Par le conseil municipal
b. Par la loi (terres agricoles)
c. Par la loi (autres)

Cotisation foncière des entreprises

- a. Par le conseil municipal
b. Par la loi

4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION

- a. Hors résid. principales et log. vacants
b. Logements vacants soumis à la THLV

3. PRODUITS DES IFR

- a. Éoliennes et hydroliennes
b. Centrales électriques
c. Centrales photovoltaïques
d. Centrales hydrauliques
e. Centrales géothermiques
f. Transformateurs électriques
g. Stations radioélectriques
h. Installations gazières et autres

5. RÉFORMES FISCALES

Taxe d'habitation :

- a. Fraction de TVA nationale (%)
b. TVA prévisionnelle
c. Coefficient correcteur

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds de 2023		Taux des EPCI de 2022	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12	de 2023 13	de 2022 14		
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	46,73	116,83	1,59000	15	115,24
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	33,18	126,10	2,46000	15	123,64
Taxe d'habitation (TH)	22,98	22,33	57,45	10,94000	15	46,51
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	15	>>>

6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...

- a. ...la diminution sans lien a été appliquée
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières au niveau :

- a. National
b. Communal

Taux maximum :

- a. Taux communal majoré à ne pas dépasser
b. Taux maximum de la majoration spéciale

Taux de CFE perçue en 2022 par la commune d'agglomération. La communauté urbaine ou les communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

Envoyé en préfecture le 16/05/2023

Reçu en préfecture le 16/05/2023

Publié le

ID : 039-213901275-20230330-2023_1259-DE

21,89